

## **CHARTRE POUR L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE**

Depuis 2011, IMOCOMPARTNERS, société indépendante agréée par l'AMF, est reconnue pour son savoir-faire unique de valorisation de portefeuilles fondé sur la sélection de parcs commerciaux de qualité en France.

La philosophie de la société de gestion repose sur la transparence envers ses actionnaires, la culture partenariale ainsi que sur la satisfaction de ses parties prenantes – actionnaires, investisseurs, collaborateurs, partenaires, locataires et clients.

En tant que spécialiste de l'investissement en parcs commerciaux, IMOCOMPARTNERS démontre son attachement aux notions de proximité et d'ancrage territorial et local que la société considère comme vecteurs d'impact social et économique.

En outre, convaincue que la création de valeur doit être financière mais également extra-financière, IMOCOMPARTNERS souhaite promouvoir l'investissement responsable au sein de ses équipes de gestion, auprès de ses clients investisseurs, de ses enseignes et de ses clients finaux. En effet, IMOCOMPARTNERS considère que la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans l'analyse et la sélection de ses parcs commerciaux permet une évaluation plus exhaustive des risques et opportunités afférents à chaque projet d'investissement

Pour ce faire, IMOCOMPARTNERS s'engage dans une démarche de progrès visant l'intégration de critères ESG dans sa gestion.

### **L'approche d'IMOCOMPARTNERS en matière d'investissement responsable et de gestion d'actifs**

En cohérence avec la volonté d'être un vecteur d'impact sur l'ensemble de la chaîne de création de valeur, IMOCOMPARTNERS s'engage auprès de :

#### **1- Ses clients investisseurs et ses actionnaires**

- à être transparent sur sa démarche d'intégration ESG dans la sélection et la gestion d'actifs et à ne pas investir dans des parcs proposant des activités qu'elle juge en inadéquation avec ses valeurs et considérées comme néfastes pour la société, telles que :
  - o les jeux de hasard, les casinos, la vente d'armes,
  - o ou encore toute activité non respectueuse des principes fondamentaux du droit du travail et plus généralement portant atteinte à l'intégrité des personnes ;
- à intégrer des critères ESG dans l'analyse et la sélection de ses parcs à chaque projet d'investissement et à évaluer chaque actif en suivi d'investissement - pendant toute la durée de détention- via une grille d'évaluation ESG sur-mesure regroupant différentes thématiques et sous-thématiques représentatives, notamment en ce qui concerne les aspects sociaux, de la philosophie de gestion d'IMOCOMPARTNERS ;

- à déterminer des axes d'amélioration - environnementaux, sociaux ou de gouvernance- pour les actifs performant en deçà des standards attendus, traduits ensuite en plans d'action.
- à communiquer annuellement sur la performance ESG de chaque actif et sur les actions de sensibilisation ayant pu être réalisées auprès des locataires.

## 2- Ses locataires et les clients des parcs

- à les associer aux performances ESG, notamment environnementales, des parcs commerciaux ;
- à les sensibiliser aux enjeux environnementaux et sociaux associés à leurs activités et aux pratiques éco-responsables ;
- à mettre le bien-être et la sécurité de chacun au cœur de la gestion des parcs commerciaux ;
- à les associer au développement économique local de la périphérie urbaine dans laquelle le parc commercial est implanté.

### L'approche responsable d'IMOCOMPARTNERS au niveau de sa gestion interne

A nouveau en cohérence avec la volonté de la société de gestion d'avoir un impact durable sur ses parties prenantes, IMOCOMPARTNERS s'engage, envers ses collaborateurs, à :

- Prêter une attention particulière à leur bien-être ;
- Contribuer à leur montée en compétences ;
- Les associer aux activités d'IMOCOMPARTNERS via un système de participation et d'intéressement ;
- Respecter les règles d'éthique des affaires, engagement auquel est associé l'ensemble des collaborateurs en devenant signataires du code de déontologie.

### Pilotage de la démarche ESG

En vue de garantir la mise en œuvre de la démarche ESG, la présente Charte s'applique à tous les niveaux de son activité, et, par conséquent à l'ensemble des collaborateurs, qui s'engagent à la signer et à l'appliquer.

Par ailleurs, un responsable de l'ESG a été désigné en interne. Sa mission est d'assurer la bonne application et compréhension de la démarche d'investissement responsable d'IMOCOMPARTNERS.

Enfin, la gestion des risques et le contrôle interne réalisent régulièrement un suivi de la bonne mise en place de la démarche ESG à travers un ensemble de dispositifs de contrôle prédéfinis.

A Paris, le 2 janvier 2020



Laurent de Sayve



Bruno de Scorbiac